

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 octobre 2024

Liste des délibérations examinées affichée le 08 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Laure LAURENT, Etienne FILLOT à Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU à Jacky BÉJEAN,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADHÉSION AU RÉSEAU
CIRQU'AURA POUR LE THÉÂTRE-
CINÉMA LA MOUCHE

Délibération : 10.2024.120

Transmis en préfecture le : 08/10/2024

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

Avec une programmation très largement marquée en faveur des arts du cirque depuis de nombreuses saisons et largement identifiée sur le territoire aussi bien par le public saint-genois que par les partenaires, à travers de nombreux temps forts dans la saison (participation à l'évènement national des Nuits du cirque, festival gratuit estival les Météores, résidence de soutien aux compagnies de cirque régionales et nationales, compagnie de cirque associée, rendez-vous professionnels...), la Mouche souhaite poursuivre ses actions et soutenir la filière via l'adhésion au réseau Cirq'Aura et demeurer une place forte en matière de cirque contemporain sur le territoire.

Fondée en 2016, cette organisation a pour objectif de soutenir le développement des arts du cirque sur la région Auvergne-Rhône-Alpes et contribuer à leur rayonnement. Composé de 19 structures professionnelles régionales, Cirq'Aura est un espace de concertation et d'actions professionnelles qui contribue à travers des dialogues productifs, et par la mise en place de logique de tournées et de mutualisation, à renforcer la place du cirque sur le territoire et à le rendre accessible au plus grand nombre.

Ses principales missions sont :

Valoriser le cirque en région auprès de tous les acteurs du secteur : lieux de diffusion / résidence, saisons culturelles municipales, festivals, partenaires... sous toutes ses formes : en salle, dans l'espace public, sous chapiteau.

Développer l'accompagnement des productions des compagnies régionales de la création à la diffusion des spectacles.

Créer la rencontre entre les publics et la diversité du cirque et favoriser l'éducation artistique et culturelle ainsi que la médiation.

Aussi, la ville souhaite adhérer pour le compte de La Mouche à ce réseau, dès l'année 2024, pour une cotisation annuelle d'environ 200€.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n° 3 « Vie associative, Sport, Culture, Jumelage » du 26 septembre 2024 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'adhésion de la ville pour La Mouche au réseau Cirq'Aura pour l'année 2024 et le paiement de la cotisation annuelle correspondante ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.